
REGLEMENT DES EPREUVES TRIATHLON AUCH – CŒUR DE GASCOGNE, DIMANCHE 21 MAI 2017

« L'INSCRIPTION D'UN CONCURRENT ET / OU SA PARTICIPATION A LA COMPETITION (OU UNE PARTIE) IMPLIQUE AUTOMATIQUEMENT ET DE PLEIN DROIT SON ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES REGLES PRESENTEES DANS CE DOCUMENT ».

ARTICLE 1: L'ORGANISATEUR

Le « **Triathlon Auch – Cœur de Gascogne** » est organisé par l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Auch le **Dimanche 21 Mai 2017**. La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 19 Mai 2016**. Le règlement en vigueur est celui de la Fédération Française de Triathlon, consultable auprès des clubs affiliés ou sur le site internet www.fftri.com.

ARTICLE 2: RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas :

- D'accident ou défaillance provoqué par un mauvais état du matériel ou de santé,
- D'accident provoqué par le non-respect du code de la route, et par le non-respect des consignes de sécurité données par l'organisateur,
- De perte, bris ou vol d'objet personnel ou de matériel,

Le retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement et de ses compléments du bulletin d'inscription. Chaque concurrent reconnaît en prendre connaissance avant l'épreuve.

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires, médias et autres, à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.

L'organisation fournit pour chaque concurrent, ou équipe relais, 1 bracelet puce de chronométrage, 1 bonnet de bain, 2 dossards et deux étiquettes (vélo et sac vestiaire).

Pour le reste, chaque concurrent doit disposer de son matériel et équipement de course.

Attention, aucunes épingles à dossards ne seront remises le jour du Triathlon.

ARTICLE 3: LES ÉPREUVES ET LES HORAIRES

L'épreuve de format M est ouverte aux catégories d'âge Junior, Sénior et Vétéran, pour les concurrents nés en 1999 ou avant. Le départ de la partie Natation sera donné à 10h le Dimanche 21 Mai depuis la plage de la Base de Loisirs de Castéra-Verduzan ; un briefing sera fait par les arbitres de la Ligue de Triathlon à 9h45 en ce même lieu.

Le retrait des dossards se fera :

- Le **Samedi 20 Mai** de 14h à 18h à la Salle du Mouzon à Auch,
- Le **Dimanche 20 Mai** de 7h à 8h30 à la Salle du Mouzon à Auch.

Lors du retrait des dossards, les athlètes devront eux-mêmes déposer leur équipement de course à pied directement dans le parc à vélo de la Salle du Mouzon. La Salle du Mouzon, fermée, disposera également d'un sas vestiaire où les athlètes pourront installer l'équipement qu'ils récupéreront après la course.

Des navettes seront mises à disposition des concurrents après la remise des récompenses : **réservation lors de votre inscription en ligne**. 1^{er} départ après la remise des récompenses.

Possibilité de covoiturage sportif entre passionnés : <http://www.cariocar.fr/>

ARTICLE 4: CONDITIONS D'ACCES AUX EPREUVES

Les épreuves proposées par l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Auch dans le cadre du « **Triathlon Auch – Cœur de Gascogne** » du Dimanche 21 Mai 2017 sont ouvertes à tous les licenciés de la Fédération Française de Triathlon mais également aux non licenciés qui auront rempli et signé le document « PASS JOURNEE » après présentation d'un certificat médical de « *non contre-indication à la pratique du sport en compétition* » datant de moins **d'un an à la date de l'épreuve**. L'épreuve de format M est ouverte aux catégories d'âge Junior, Sénior et Vétéran, pour les concurrents nés en 1999 ou avant.

Tout engagement est définitif. Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué. En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêtés préfectoral par exemple...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

Pour des questions d'assurance, les organisateurs n'accepteront aucune personne non licenciée à la FFTRI possédant un certificat médical non conforme à prendre le départ de la course. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-remise des pièces justificatives ou en cas de non-conformité des pièces justificatives.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

ARTICLE 5 : ARBITRAGE ET RÈGLES APPLICABLES SUR LA COURSE, SANCTIONS ET PENALITES

Un jury d'arbitres sera constitué par la Ligue Midi-Pyrénées de Triathlon afin d'appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves. Les athlètes sont invités à suivre les directives et instructions de tous les arbitres de la course. Ils sont seuls habilités à appliquer le règlement. Seul un médecin est habilité à empêcher un athlète de poursuivre la course s'il juge que continuer l'épreuve serait nuisible et porterait préjudice à sa santé. Par ailleurs, il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

Une barrière horaire est fixée à « + **2h45** » à la sortie de l'épreuve vélo, soit 12h45 à l'entrée du Parc à Vélo de la Salle du Mouzon (Auch); les concurrents qui arriveraient après cette limite pourront être disqualifiés et devront rendre leur dossard.

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2017 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur le meilleur esprit sportif (voir cahier des charges de la FFTRI).

ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement sur le site du partenaire Chronospheres, au lien suivant : <http://chronospheres.fr/evenements/detail/Triathlon-M-Auch-Coeur-de-Gascogne-100>

Le briefing des épreuves sera disponible en consultation et téléchargement sur le site Internet de la manifestation, au lien suivant : <http://triathlonauch.wixsite.com/triathlonauch>

Tarif et nombre limite d'inscriptions:

- Format M Individuel : limitation à 350 participants,
- Format M en Relais : limitation à 50 équipes de 3 participants (150 participants).

- **Tarifs des Pass Journée (fixés par la Ligue MP de Triathlon) :**
 - 20€ en Individuel,
 - 2€/athlète/épreuve en Relais,

- **Individuel :**
 - Licenciés : 30€,
 - Non-licenciés : 50€ (30€ + 20€ de Pass Journée)

- **En Relais :**
 - Licenciés : 15€/athlète,
 - Non-licenciés : 17€/athlète (15€ + 2€ de Pass Journée).

La date limite d'inscription est fixée au **Vendredi 19 Mai 2016**. Toutefois dès que le nombre d'inscrits en Individuel atteindra 350 et 50 équipes en Relais, les inscriptions seront arrêtées sans préavis. Après cette date, les inscriptions seront refusées et aucune nouvelle inscription pour quelque motif que cela soit ne sera acceptée. L'engagement n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre:

• **Pour les licenciés FFTRI :**

- Une présentation de la licence FFTRI saison 2016 – 2017.
- Le règlement des frais de participation.

Tous les licenciés FFTRI devront, lors de leur inscription en ligne, transmettre leur licence 2016/2017 à jour précisant « LICENCE COMPETITION ». Les licences entrainement n'étant pas valides pour participer à des triathlons en compétition.

• **Pour les non-licenciés FFTRI :**

- Le document « Pass Journée » dûment rempli et signé,
- Le certificat médical, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, *d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition* (ou à défaut de la discipline concernée en compétition),
- Le règlement des frais de participation.

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

ARTICLE 7 : NATATION

Le départ est donné en ligne depuis la plage à 10h le **Dimanche 21 Mai 2017**. L'épreuve se dispute sur une distance de 1,5 kilomètre, une sortie « à l'australienne » devra être effectuée.

La combinaison isothermique est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température de l'eau est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain numéroté est obligatoire et il sera remis le jour de la compétition par l'organisateur.

Si la partie Natation devait être annulée (ex : température de l'eau $\leq 12^\circ\text{C}$, etc...), celle-ci sera remplacée par une partie pédestre de 5 km.

Pensez à positionner votre puce de chronométrage sur la cheville gauche. Si cette puce de chronométrage est perdue, le concurrent devra s'acquitter de son remboursement de 20€.

ARTICLE 8 : ÉPREUVE CYCLISTE

Seuls les concurrents sont autorisés à entrer dans le parc à vélos.

Dans le parc à vélos, l'accrochage du vélo se fait par la selle sur les barrières.

Avant l'épreuve

Lorsque les vélos sont entrés dans le parc, il n'y a plus la possibilité de les ressortir.

Heure d'ouverture du Parc à Vélo de Castéra-Verduzan: à partir de 8h30 le Dimanche 21 Mai.

Heure d'ouverture du Parc à Vélo de la Salle du Mouzon: à partir de 7h le Dimanche 21 Mai.

Pendant l'épreuve

Il est interdit de circuler à vélo dans le parc pendant les transitions. Le casque devra être mis sur la tête, jugulaire serrée dès que les concurrents auront le vélo à la main. Les vélos sont posés à l'emplacement numéroté selon le numéro de dossard.

Le port d'un casque à coque rigide homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné sur le circuit cycliste.

Il est également interdit de jeter les éventuels « déchets » hors des zones de propreté.

ARTICLE 9 : ÉPREUVE PÉDESTRE

Le parcours course à pied dans Auch sera balisé et vous rencontrerez tout au long du parcours de nombreux bénévoles. Pendant toute la durée de la course, les athlètes doivent porter leur dossard de façon visible, sur le devant, soit épinglé sur leur maillot, soit accroché à une ceinture qui sera au plus bas niveau de la taille. Le maillot ne doit en aucun cas être enlevé. Les lecteurs MP3, Go Pro et autres appareils ne seront pas autorisés sur tout le triathlon.

Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagné sur le circuit pédestre.

ARTICLE 10 : BOUCLE DE PENALITE

En cas de sanction(s) d'un concurrent, une boucle de pénalité (entre 300 et 500m) sera prévue.

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé, ni aucune assistance extérieure. Les zones de ravitaillement seront les suivantes :

1. Zone de transition T1 entre la partie Natation et le Parc à Vélos,
2. Embranchement de Mérens (Km 20 du Circuit Vélo),
3. Zone de transition T2 entre le Parc à Vélos et le départ de la CAP,
4. A la fin des Berges du Gers (Km 4 du Circuit CAP),
5. Ravitaillement à l'arrivée au Mouzon.

Composition des ravitaillements: Eau minérale, produits énergétiques, oranges, citrons, bananes, pommes, barres énergétiques, sucre, pain d'épice, fruits secs.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés à la FFTRI : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances (si le concurrent est licencié « compétition »),
- Soit non licenciés : ils doivent souscrire un « PASS JOURNEE » qui les garantit uniquement en responsabilité civile en **complément de leur responsabilité civile**. Ils leur sont vivement conseillés de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

Pour les licenciés HORS FFTRI, ils doivent souscrire le PASS JOURNEE (garantie responsabilité civile uniquement) et vérifier avec l'assureur de leur Fédération les garanties corporelles et assistance. **Les licences UFOLEP ne sont pas valables.**

Il est rappelé que lors de collision entre triathlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFTRI y compris en responsabilité civile (pour les licenciés FFTRI, les non licenciés et les licenciés hors FFTRI).

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattaché à leur licence FFTRI. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la santé. Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

ARTICLE 13 : CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans une démarche d'éco responsabilité, et signataire de l'Agenda 21, l'Office Municipal des Sports de la Ville d'Auch, à travers le « **Triathlon Auch – Cœur de Gascogne** », souhaite obtenir le label « **Triathlon Durable** ». L'organisateur s'engage ainsi au respect de la charte définie par la FFTRI. Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets.

L'organisateur met à disposition des « **Zones de Propreté** » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la Fédération Française de Triathlon.

ARTICLE 14 : GRILLE DE PRIX ET RECOMPENSES

Les différentes catégories récompensées par la grille de prix sont les suivantes :

- 3 premières du Classement Femme,
- 3 premiers du Classement Homme,
- 1^{ère} équipe Femme,
- 1^{ère} équipe Homme,
- 1^{ère} équipe Mixte

Grille de Prix :

1 ^{ère} Femme	2 ^{ème} Femme	3 ^{ème} Femme	1 ^{er} Homme	2 ^{ème} Homme	3 ^{ème} Homme	1 ^{ère} Equipe Femme	1 ^{ère} Equipe Homme	1 ^{ère} Equipe Mixte
500€	300€	200€	500€	300€	200€	300€	300€	300€

Récompenses : Des lots en nature seront également remis, uniquement aux athlètes présents.

Les récompenses seront remises sur le podium situé près de l'arrivée (Salle du Mouzon, 32000 Auch) le **Dimanche 21 Mai à 14h**. Un buffet déjeunatoire sera offert aux participants. Les accompagnateurs souhaitant y participer doivent s'inscrire au moment de l'inscription du concurrent pour la somme de 8€.